



Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs les Conseillers Départementaux,
Monsieur le Directeur Académique, Mesdames et messieurs les membres du CDEN

La FSU se félicite de l'annonce faite par le ministère au SNUipp-FSU concernant le versement de l'ISAE aux PE éducatrices des EREA. Cette décision est la conclusion de la bataille sur le long terme menée par le SNUipp-FSU avec les collègues concerné.es. Le SNUipp-FSU a porté cette revendication et se réjouit de la voir aboutir. C'est un signal fort pour les luttes syndicales à venir.

Il n'y a pourtant pas grand-chose à attendre d'un gouvernement dont la principale obsession est de démanteler les services publics. La politique libérale menée par le gouvernement Philippe est hostile aux agent.es de la Fonction Publique qui ne rapportent ni dividendes ni profits financiers aux actionnaires. Au contraire, notre rôle de garants de la justice sociale, de l'égalité sur l'ensemble du territoire, nos missions d'Éducation, de Santé, de Justice pour répondre aux besoins des citoyennes et citoyens, constituent une vision antinomique à la marchandisation des Services Publics et le recours obligatoire à des prestataires privés dont l'objectif premier sera le profit.

Ainsi, dans le cadre du chantier « Dialogue social » de la concertation Action Publique 2022, le gouvernement a présenté le 25 mai aux organisations syndicales représentatives ni plus ni moins qu'un projet de musèlement du dialogue social afin de « faciliter une déconcentration managériale » de la Fonction Publique.

Ce document ne cache pas les intentions gouvernementales. Il s'agirait, entre autres, de fusionner les instances consultatives des personnels que constituent les Comités Techniques avec les CHS-CT.

La FSU rappelle ici son attachement à l'existence de CHS-CT à tous les niveaux (M, A et D). Les missions de cette instance sont spécifiques et complémentaires de celles des Comités Techniques. Nous rappelons aussi notre attachement à l'existence de Comités Techniques qui sont consultés sur l'organisation des services et leur fonctionnement.

La fusion de ces instances, aboutirait inévitablement :

- à alourdir l'ordre du jour de la nouvelle instance créée,
- à marginaliser les débats et les avis sur les conditions, la santé et le bien-être au travail et la sécurité au travail de l'ensemble des personnels,
- et à réduire les moyens d'intervention des représentants des personnels.

De plus, poursuivant son action d'attaque systématique contre les droits des salariés et des fonctionnaires, le gouvernement entend supprimer purement et simplement le paritarisme.

Ainsi, le projet de texte propose de « supprimer toute compétence des CAP sur les actes de mobilité et mutation ainsi que pour les questions de disponibilité, détachement ». Les CAP ne seraient plus consultés sur les promotions : elles recevraient juste « la liste des agents retenus par l'autorité de gestion ».

Le paritarisme, garant des principes fondateurs de la Fonction Publique, meilleur rempart contre l'arbitraire et l'opacité, est ainsi foulé aux pieds par un gouvernement qui confirme sa volonté de démanteler toutes les protections collectives dont bénéficient les individus dans notre modèle social. C'est la porte ouverte à des formes de politiques managériales dont les conséquences ont été désastreuses dans d'autres secteurs. En remettant en cause le paritarisme, le gouvernement attaque en premier lieu les personnels. La FSU dénonce avec force ces projets : ils sont inacceptables! Si la volonté gouvernementale est de conforter la Fonction Publique et d'améliorer le dialogue social, il doit faire d'autres propositions. C'est d'ailleurs le sens du courrier adressé hier au Premier Ministre par 7 fédérations syndicales de fonctionnaires, dont la FSU.

Et pourtant, pour en venir à l'objet de ce CDEN, on sait à quel point un dialogue social de qualité peut trouver sa pertinence et son efficacité dans nos instances départementales. Ainsi, si la FSU prend acte des annulations de fermetures de 24 classes qui ont été proposées au dernier Comité Technique, comment ne pas regretter le temps et l'énergie perdus dans un dialogue social qui n'a pas fonctionné à plein. Les organisations syndicales ont pourtant, dans un grand nombre de ces situations, annoncé dès le mois de février des effectifs correspondant à ceux qui seront observés à la rentrée. Ne pas fermer à ce moment-là aurait permis aux équipes de gagner en sérénité, aux opérations de mouvement de gagner en clarté, et au final au service public d'éducation de gagner en qualité. C'est pour cela que la FSU entend fermement continuer à jouer son rôle dans le dialogue social en faisant remonter dans les instances des informations connectées à la réalité du terrain, et non pas basées sur des nécessités administratives, des projections statistiques ou des volontés idéologiques.

Aussi, la FSU continuera à porter dans les instances et lieux d'échanges et de discussion concernés les revendications des groupes scolaires accueillant un public qui devrait les faire figurer sur la carte de l'Education Prioritaire. Hier, 5 écoles du quartier des Prés-Saint-Jean étaient en grève pour faire valoir leurs droits et demander une équité de traitement permettant à chaque groupe scolaire de bénéficier :

- d'un maître plus
- des CP dédoublés
- de 25 élèves par classe maximum
- des moyens nécessaire à l'accueil scolaire des nombreux élèves allophones.

La FSU soutient ce mouvement et portera ces revendications lors des échanges sur la définition de la prochaine carte de l'Education Prioritaire.

De même, la FSU sera vigilante sur le processus en cours de signature à l'échelle du département d'une convention ruralité. Partout où ces conventions sont en œuvre, elles ont permis de masquer sous des dehors apparemment louables de rupture de l'isolement, de mutualisation des moyens, des objectifs budgétaires hérités de la loi NOTRE qui ont amené à de nombreuses fermetures de classes et d'écoles (même si celles-ci sont quelque peu décalées dans le temps) et une rupture dans le maintien d'un service public de proximité. La FSU demande ainsi aux élus et à tou.te.s celles et ceux qui participeront aux discussions préalables à la mise en place d'une telle convention de peser avec beaucoup de prudence les conséquences qu'elle aurait sur le tissu scolaire du département.

Enfin, sur la question des moyens enseignants, la FSU regrette sur la forme que l'attribution d'une décharge de direction lors d'une attribution d'emploi dans une école soit présentée comme un coût dans les documents préparatoires qui nous ont été transmis. Attribuer du temps à un directeur ou une directrice du temps pour accomplir ses missions ne coûte rien à l'institution que nous représentons. C'est au contraire une plus-value pour le service public. Sur le fond, la FSU s'inquiète de la situation des écoles à qui sera proposée, faute de moyens pour ouvrir des classes, une « aide pédagogique » sur le temps du matin, prise sur les moyens de remplacement des circonscriptions. La situation du département en matière de remplacement, déjà extrêmement tendue, voire distendue, en souffrira l'année prochaine, sans apporter de solution pérenne à ces écoles dont les effectifs justifieraient pleinement une attribution d'emploi.

La FSU remercie les personnels des services pour le travail qu'ils ont effectué pour permettre la tenue de cette instance.

Mesdames, messieurs, je vous remercie de votre attention.